



# DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE

## CATEGORIE SENIOR – SAISON 2018/2019

**Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document**

Situation justifiant la demande :

--

*Nous soussignés, Présidents,*

Club A : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Club B : ..... Nom : ..... Prénom : .....

*sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison ..... / ..... une équipe en entente :*

**CHAMPIONNAT :** .....

### Effectif de chaque club :

Clubs	Nombre total de joueurs :	Autre (s) équipe (s) : *

Le club de : ..... gèrera l'entente dont l'appellation est la suivante :

**Nom de l'entente :** .....

Fait à , le

*Signature et cachet du club A,*

*Signature et cachet du club B,*

\* Chaque club doit préciser le nombre d'équipes dans la même catégorie, autre (s) que l'entente.

Article 39.2 des R.G. de la Ligue des Pays de la Loire :

Les ententes sont autorisées uniquement dans le dernier niveau de District\*.

Chaque club n'a droit qu'à une seule équipe en entente. Ces ententes sont annuelles et renouvelables.

Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District concerné.

L'entente sera gérée par un seul des clubs choisi d'un commun accord entre eux, dans les mêmes conditions que celles citées pour les ententes de jeunes. Ce club supportera l'obligation liée au Statut de l'Arbitrage.